

ACCÈS AUX PROFESSIONS: *un périple de* DIX ANS

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité



QU'EST-CE QUE LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ ?



Le présent rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

TRANSPARENT OBJECTIF IMPARTIAL ÉQUITABLE

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) mène ses activités conformément à la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* afin de garantir que toute personne qualifiée pour exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire en Ontario puisse obtenir un permis pour exercer dans la province. Un permis est une autorisation attribuée par un organisme de réglementation permettant à une personne d'exercer une profession réglementée ou un métier à accréditation obligatoire et/ou d'utiliser un titre protégé.

Le BCE travaille avec les organismes de réglementation qui contrôlent les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire pour veiller à ce que leurs pratiques de délivrance de permis soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. En fin de compte, l'objectif du BCE est de faire en sorte que toute personne qualifiée dans une profession réglementée qui désire exercer sa profession en Ontario ne soit pas empêchée de le faire en raison d'obstacles inutiles.





TABLE DES MATIÈRES

4

MESSAGE DE LA
COMMISSAIRE

6

UN NOMBRE CROISSANT
DE PROFESSIONNELS
REPRÉSENTÉS:
FAITS ET CHIFFRES

Professionnels
et gens de métier
formés à l'étranger –
Contributions
constantes à la
vie économique
de l'Ontario

7

Une décennie
de croissance

7

Dix premiers métiers/
professions comptant
le plus grand nombre
de candidats formés
à l'étranger

7

Dix premiers pays source
basés sur le nombre de
candidats présentant une
demande d'inscription
aux professions et métiers
réglementés de l'Ontario

7



Formation à l'étranger

8

Tendances concernant
les pays source

9

Fluctuations

9

Instantané 2016-2017

10

Professions et métiers
réglementés en
Ontario, de nos jours

10

Professions/métiers
comptant le plus
grand pourcentage (%)
de membres formés
à l'étranger

11

12

CHRONOLOGIE :
UNE DÉCENNIE DE
SUCCÈS POUR UN
ACCÈS ÉQUITABLE



14

HIER ET AUJOURD'HUI :
UN CHANGEMENT POSITIF

16

FAITS SAILLANTS
EN 2016-2017

Évaluations des pratiques
d'inscription – Cycle 3

16

Recommandations
et préoccupations

18

Progrès positifs

18

Vigilance continue

20

Conseils aux organismes
de réglementation
et aux intervenants

21



22

ACTIVITÉS DE LIAISON/
SENSIBILISATION

24

CONSEILS AU
GOUVERNEMENT

25

PERSPECTIVES D'AVENIR



26

ORGANISMES DE
RÉGLEMENTATION ET
MINISTÈRES RESPONSABLES

28

ÉTATS FINANCIERS



MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Le mandat de mon bureau est important car il défend les valeurs fondamentales que nous partageons en tant qu'Ontariens et Ontariennes remplis de fierté, soit l'équité, l'accessibilité et l'égalité.



Grant Jameson
Commissaire à l'équité

J'ai l'honneur et la fierté d'avoir été nommé commissaire à l'équité de l'Ontario en avril 2017.

L'une de mes responsabilités publiques en tant que commissaire consiste à produire un rapport annuel sur la mise en œuvre et l'efficacité de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* afin d'assurer la transparence, l'objectivité, l'impartialité et l'équité des pratiques d'inscription des professions réglementées. J'ai donc le plaisir, en ma capacité de commissaire, de remettre ce rapport à l'honorable Laura Albanese, ministre des Affaires civiques et de l'Immigration.

La Loi, ainsi que mon bureau, ont fêté leur dixième anniversaire en mars dernier. Cette loi reste à ce jour un tournant majeur dans l'élaboration d'une politique gouvernementale moderne et pratique, une initiative qui représente toujours un modèle pour le reste du pays et pour le monde entier. Je suis fier de prendre la barre de cette organisation maintenant, pour consolider les résultats de ce périple de dix ans qui a permis d'accomplir des progrès significatifs et tangibles en matière d'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire en Ontario.

Lorsqu'elle a été adoptée, cette loi novatrice avait pour but de faciliter l'intégration de personnes formées à l'étranger à la main-d'œuvre ontarienne. Compte tenu de sa focalisation sur les difficultés rencontrées par les immigrants formés et qualifiés, le travail de la commissaire à l'équité

est une composante essentielle de la stratégie économique et sociale de l'Ontario.

Le présent rapport annuel met en évidence les réalisations de mon bureau au cours des dix dernières années. Le BCE est à présent le leader mondial de la création d'un environnement de réglementation unique qui impose des processus d'inscription transparents, objectifs, impartiaux et équitables pour les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire en Ontario.

Le succès que l'Ontario a connu au plan de la création d'un accès équitable aux professions et métiers à accréditation obligatoire a été adopté par d'autres provinces canadiennes ainsi que d'autres pays. Ce succès n'aurait pas été possible sans la compréhension

et la coopération des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire. En continuant à intégrer des mesures garantissant les principes d'accès équitable au sein de leurs pratiques de délivrance de permis, les organismes de réglementation font preuve de leur engagement consistant à veiller à ce que toutes les personnes qualifiées qui souhaitent pratiquer leur profession ou leur métier en Ontario soient agréées pour le faire.

En tant que commissaire à l'équité, je m'appuierai sur les connaissances et les réalisations importantes de ces dix dernières années. Je commencerai par mieux aligner le BCE dans le cadre de responsabilisation du gouvernement pour amener le BCE à adopter une approche moderne et ciblée lui permettant d'accomplir son mandat de surveillance de la conformité.

Le BCE reconnaîtra les progrès et les améliorations des organismes de réglementation et accordera une attention particulière à la non-conformité grâce à une approche fondée sur le risque pour mettre en œuvre la législation sur l'accès équitable.

Ce rapport annuel est un des modes de communication avec les intervenants. Je communiquerai avec les intervenants tout au long de l'année pour les tenir au courant des activités du Bureau du commissaire à l'équité.

N'hésitez pas à me poser vos questions. J'invite les personnes qui souhaitent se renseigner sur la législation ontarienne sur l'accès équitable et son mode d'application à consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.fairnesscommissioner.ca.



UN NOMBRE CROISSANT DE PROFESSIONNELS REPRÉSENTÉS

FAITS ET CHIFFRES

Au cours des dix dernières années, depuis la promulgation du Code de pratiques d'inscription équitables et du travail du BCE, le processus de délivrance de permis pour les professions et les métiers réglementés en Ontario a subi de nombreux changements.

La plupart des changements en matière de délivrance des permis individuels ont été progressifs mais, ensemble, ils ont réduit et éliminé les fardeaux excessifs et rendu le processus plus équitable. Par conséquent, les professionnels et les gens de métier expérimentés ont vu des portes s'ouvrir et la main-d'œuvre ontarienne a donc pu bénéficier de leurs compétences, connaissances et discernement.

Outre les efforts déployés pour tenir compte des exigences spécifiques en matière d'obtention de permis, les organismes de réglementation ont effectué un changement significatif dans la façon dont ils *appréhendent* la délivrance de permis. L'accès équitable est à présent une préoccupation majeure. Les systèmes d'inscription évoluent tandis que de nouveaux métiers et professions réglementés sont introduits. Présentement, les organismes de réglementation sollicitent systématiquement les conseils du Bureau du commissaire à l'équité avant d'adopter de nouvelles exigences et politiques en matière d'obtention de permis.

Dans un environnement où le nombre de membres accrédités des professions et des métiers augmente constamment, le BCE exerce désormais une influence sur un plus grand nombre de personnes visées par la législation sur l'accès équitable. En 2007, la province a recensé 679 569 professionnels et gens de métier autorisés. Dix ans plus tard, il y en avait 1 153 273, dont les membres de 22 des 23 métiers à accréditation obligatoire de l'Ordre. Il s'agit de travailleurs très éduqués et qualifiés, qui contribuent à la vie économique et qui améliorent la qualité de vie en Ontario.



59%
augmentation
des professionnels
agréés

En 2007, l'OFC a évalué les pratiques d'inscription d'une circonscription électorale de 679 569 professionnels autorisés. Dix ans plus tard, le mandat a été élargi pour superviser 1 153 273 professionnels grâce à l'ajout de certains ordres et métiers à accréditation obligatoire.



17%
augmentation
des organismes de
réglementation

Le BCE contrôle maintenant les pratiques de délivrance de permis de 42 organismes de réglementation, incluant les membres de 23 métiers à accréditation obligatoire, par rapport à 35 lors de la création du BCE en 2007.

Professionnels et gens de métier formés à l'étranger – Contributions constantes à la vie économique de l'Ontario

Une décennie de croissance

Dix premiers métiers/professions comptant le plus grand nombre de membres formés à l'étranger

Profession/Métier	2007	2016	Augmentation en %
Avocats	539*	3 590	85
Enseignants	20 297	38 641	47,5
Physiothérapeutes	1 127	2 058	45,2
Pharmaciens	3 907	7 088	44,9
Dentistes	2 122	3 309	35,9
Travailleurs sociaux	1 127	1 694	33,5
Médecins	8 969	12 393	27,6
Ingénieurs	16 931	21 946	22,9
Personnel infirmier	15 546	19 733	21,2
Techniciens et technologues en génie	2 675	3 253	17,8

**Le BCE a commencé à recueillir des données sur les membres formés à l'étranger auprès du Barreau du Haut-Canada, en 2009*

Dix premiers pays source basés sur le nombre de candidats présentant une demande d'inscription aux professions et métiers réglementés de l'Ontario

Pays	2008	2012	2016
Inde	1 952	3 894	3 118
É.-U.	2 769	1 821	1 249
Philippines	1 524	2 760	1 255
Chine	691	880	377
R.-U.	419	520	665
Australie	700	381	177
Iran	208	310	747
Pakistan	366	388	384
Égypte	146	111	278
Nigéria	138	159	76

UN NOMBRE CROISSANT DE PROFESSIONNELS REPRÉSENTÉS

FAITS ET CHIFFRES

Formation à l'étranger

- L'Ordre des pharmaciens de l'Ontario compte le pourcentage le plus élevé de membres formés à l'étranger, soit 45 p.100.
 - Certains métiers et professions, comme ceux d'audiologiste, d'orthophoniste et d'optométriste, comptent une proportion importante de particuliers formés à l'étranger, dont la majorité ont été formés aux É.-U., notamment en raison du nombre limité de programmes postsecondaires disponibles au Canada.
 - Les professions et les métiers dont le nombre de membres est élevé, comme les enseignants, les ingénieurs et le personnel infirmier, comptent une proportion relativement faible de membres formés à l'étranger alors que la proportion de candidats formés à l'étranger est supérieure.
- Le nombre de Canadiennes et de Canadiens effectuant leur formation professionnelle à l'étranger puis revenant exercer leurs professions et métiers respectifs au Canada tend à augmenter. Ils doivent faire les mêmes démarches que les professionnels et les gens de métier qui sont de nouveaux arrivants. En médecine, les données de 2013-2015 indiquaient que les Canadiens qui étudiaient à l'étranger étaient plus susceptibles d'obtenir avec succès un poste de résidence que les autres candidats formés à l'étranger. Les données sur les taux d'appariement de 2016 pour les Canadiens qui ont étudié la médecine à l'étranger ne sont pas disponibles. L'OFC continuera de surveiller cette question.



Tendances concernant les pays source



Le plus grand nombre de candidats formés en médecine à l'étranger vient **D'ARABIE SAOUDITE**. Il s'agit de stagiaires de l'étranger détenteurs de visa (résidents) qui retournent en Arabie Saoudite à la fin de leur résidence financée par le gouvernement saoudien.



L'IRAN est la deuxième source la plus importante de candidats ingénieurs, après l'Inde et avant la Chine.



L'ÉGYPTE reste la source la plus importante de pharmaciens formés à l'étranger en Ontario.



Historiquement, **LES PHILIPPINES** ont toujours été une des sources principales de personnel infirmier formé à l'étranger d'autres instances, dont l'Ontario. Récemment, l'Inde est devenue la première source de personnel infirmier formé à l'étranger.



L'Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario a commencé à inscrire des membres en 2013 et un nombre significatif de nouveaux candidats et de membres ont été formés à l'époque en CHINE.

Fluctuations

Des facteurs influent sur les candidatures déposées par des professionnels et gens de métier formés à l'étranger.

- Les nouveaux immigrants peuvent attendre entre un et trois ans (voire plus) avant de déposer leur demande de permis.

- La réduction récente du nombre de candidats initialement formés en Chine (et dans d'autres instances non anglophones) est peut-être due aux changements



récents en matière de politique d'immigration, comme des niveaux de compétence linguistique plus élevés, des évaluations des titres de compétences avant l'arrivée, et le système Entrée express.

- Les possibilités de lancer le processus de demande de permis en dehors du Canada sont plus nombreuses.
- Les options permettant de satisfaire aux exigences d'accès aux professions émanant des recommandations du BCE sont plus nombreuses.



UN NOMBRE CROISSANT DE PROFESSIONNELS REPRÉSENTÉS

FAITS ET CHIFFRES

Instantané 2016

Professions et métiers
réglementés en Ontario,
de nos jours

Professionnels
agrés

Professionnels agréés
formés à l'étranger

Demandes de permis
professionnel reçues

Demandes de permis professionnel
émanant d'auteurs d'une demande
formés à l'étranger

2015

1 138 996

121 685

77 318

11 317

2016

1 153 273

128 431

81 857

12 973

Augmentation par
rapport à 2015

1,3%

5,5%

5,9%

14,6%

Professions/métiers comptant
le plus grand pourcentage (%)
de membres formés à l'étranger

Pharmaciens

Audiologistes/
Orthophonistes

Dentistes

Optométristes

Homéopathes

Architectes

Médecins

Chiropraticiens Ingénieurs

Technologues
dentaires

2008

36

35

26

21

s.o.*

27

27

28

25

26

2016

45

35

35

35

34

31

30

27

27

26

**L'Ordre des homéopathes de l'Ontario a été créé en vertu d'une loi applicable qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2015*

CHRONOLOGIE

UNE DÉCENNIE DE SUCCÈS POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE

2006-2009

Le BCE ouvre ses portes

L'honorable Jean Augustine est nommée commissaire à l'équité et occupe le premier poste de ce type au monde

Le BCE commence à recueillir, pour la première fois, des données de référence à propos des pratiques de délivrance de permis des professions réglementées de l'Ontario afin de créer la première base de données de ce genre au Canada

Le BCE élabore des directives pour l'établissement de rapports en matière de pratiques d'inscription équitables ainsi que des critères et des cadres de

vérification permettant aux organismes de réglementation de satisfaire leurs obligations juridiques

Le BCE commence la vérification des pratiques d'inscription de toutes les professions réglementées en Ontario

Le BCE lance un sondage auprès des organismes d'évaluation de titres de compétences afin de se renseigner sur l'équité de leurs évaluations

2010-2012

Le BCE élabore la première méthode d'évaluation des pratiques de délivrance de permis par les organismes de réglementation afin de déterminer la conformité à la législation sur l'accès équitable,

et termine sa première évaluation des pratiques d'inscription

Le BCE publie **Ouvrir la voie : Recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre du système de délivrance de permis professionnel en Ontario**. Ce document formule 17 recommandations précises visant à faciliter l'accès aux professions et aux métiers

Le BCE publie **Obtenir son permis professionnel en Ontario : Expériences des candidats internationaux et canadiens**, une étude novatrice qui consigne les expériences des candidats

Le BCE collabore avec les organismes de réglementation de l'Ontario à la mise en œuvre de la **Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre**

Le BCE instaure sa **Stratégie d'amélioration continue** qui énonce son approche en matière de mise en œuvre de son mandat

Le BCE publie les résultats d'évaluation de 34 organismes de réglementation qui formulent un ensemble de 300 recommandations d'amélioration et 304 pratiques exemplaires



2013-2014

**Le BCE publie
Sur le chemin de
l'équité : Accès
aux professions
réglementées
en Ontario
et nécessité
d'intégrer les
nouveaux
arrivants au sein
de l'économie
mondiale,**

un rapport de 77 pages sur
les progrès en matière d'équité
des pratiques d'inscription
professionnelle en Ontario

Le BCE organise le forum « **Protection
ou protectionnisme?** » afin d'étendre
la discussion sur l'accès équitable à des
problématiques plus larges telles que
la concurrence mondiale, la mobilité
de la main-d'œuvre et la politique
d'immigration

Le BCE met en place la **Base de
données sur les pratiques
exemplaires**, un outil consultable
sur Internet référençant plus de
100 pratiques exemplaires pour
servir de guide et de motivation afin
d'améliorer l'inscription professionnelle

Le BCE lance et termine sa deuxième
évaluation globale de l'équité des
pratiques d'inscription professionnelle

Le BCE organise le **Forum sur
l'accès équitable : Transformer
l'accès aux professions**, qui
réunit 150 intervenants issus
de divers horizons tels que des
organismes de réglementation, des
établissements postsecondaires,
des programmes relais et des
organismes d'évaluation des
titres de compétences pour savoir
comment faciliter l'accès équitable
au système de délivrance de permis

Le BCE publie **Taux d'appariement
à l'emploi des professions
réglementées : Tendance et
implications des politiques**,
une étude qui compare le taux
d'appariement professionnel
des immigrants formés à une
profession réglementée par rapport
à celui de leurs homologues nés
et formés au Canada.

2015-2017

**Le BCE publie un
rapport détaillant
les résultats de
la deuxième
évaluation
des pratiques
d'inscription**

Après huit ans à la tête du Bureau
du commissaire à l'équité, Jean
Augustine prend sa retraite en 2015

Le BCE publie des directives
simplifiées pour l'établissement de
rapports en matière de pratiques
d'inscription équitables afin d'alléger
les procédures de rapport auxquelles
sont assujettis les organismes de
réglementation

Le BCE lance une série de modules
d'apprentissage en ligne en français
et en anglais destinés aux organismes
de réglementation

Le BCE organise une **Journée
d'apprentissage** à laquelle
participent 100 personnes issues
des 42 organismes de réglementation
de l'Ontario

Le mandat du BCE fait l'objet d'une
révision prévue

Le BCE entreprend l'étude d'une
approche fondée sur le risque
et élabore un projet de cadre
en consultation avec différents
intervenants

En se basant sur les résultats des
évaluations précédentes et les données
rassemblées, le BCE simplifie ses
approches et procédés avant de
mettre en œuvre un troisième cycle
d'évaluation des pratiques d'inscription

HIER ET AUJOURD'HUI UN CHANGEMENT POSITIF

Dans chaque profession et métier, l'inscription de particuliers peut nécessiter un processus complexe et comportant plusieurs étapes.

Les évaluations par le BCE des pratiques d'inscription ont permis de cerner des problèmes divers qui constituent des barrières à l'accès aux professions, donnant lieu à des recommandations destinées aux organismes de réglementation, afin qu'ils procèdent à des changements aussi bien profonds que progressifs pour garantir un accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire en Ontario. Chacun de ces changements, qu'ils soient importants ou modestes, est important pour les candidats lorsqu'ils accèdent à leur profession ou métier, leur permettant ainsi de mettre à profit en Ontario leurs capacités acquises sur place ou à l'étranger.

L'objectif du BCE est de garantir que les systèmes de délivrance de permis professionnel assurent un accès équitable aux professions pour les particuliers qualifiés.

Les organismes de réglementation de l'Ontario ont pour la plupart adopté les recommandations du BCE. Ils se sont pliés aux évaluations et vérifications du BCE, et ont modifié de plein gré leurs pratiques d'inscription professionnelle afin de les rendre transparentes, objectives, impartiales et équitables.

Les pratiques de délivrance de permis sont devenues plus équitables et plus faciles à manœuvrer qu'il y a dix ans.

Dix ans après la création du BCE, l'évaluation et la détermination des compétences, qualifications et titres scolaires sont devenues plus cohérentes grâce à des définitions et des normes plus précises. Ces améliorations permettent à un nombre croissant de travailleurs qualifiés de pratiquer leur profession ou métier et de contribuer à la croissance et à la prospérité de l'Ontario.

Au cours des dix dernières années, les principes d'accès équitable ont été adoptés par les organismes de réglementation de l'Ontario et font à présent partie intégrante de leurs pratiques d'inscription professionnelle. Voici quelques exemples spécifiques :

Barreau du Haut-Canada

HIER : Des avocats en *common law* formés à l'étranger devaient souvent suivre jusqu'à 13 cours auprès du Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (CNE) et passer des examens ou fréquenter la faculté de pour ensuite compléter un programme de stage

AUJOURD'HUI : La plupart des candidats issus de pays de *common law* sont assignés à suivre les cinq cours obligatoires sur la loi canadienne et peuvent être dispensés du stage ou suivre un stage écourté. À présent, les candidats peuvent choisir entre deux options de formation expérientielle : le programme de stage ou le Programme de pratique du droit (PPD).



Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

HIER : Les candidats formés à l'étranger étaient obligés d'acquérir une expérience ontarienne.

AUJOURD'HUI : L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario possède son propre règlement en matière de pratiques d'inscription équitables et le critère d'expérience canadienne n'est plus en vigueur.

Association des techniciens et technologues en génie de l'Ontario

HIER : L'Association des techniciens et technologues en génie de l'Ontario (OACETT) exigeait que les candidats formés à l'étranger prouvent leur connaissance de la langue de travail, des normes, des codes et des pratiques en respectant un critère d'expérience canadienne d'un an.

AUJOURD'HUI : L'OACETT a conçu un examen avancé sur la pratique professionnelle pour les professionnels formés à l'étranger et de nouvelles exigences pour l'Anglais afin de remplacer le critère d'expérience canadienne d'un an.

Accueillir les réfugiés qualifiés

Les organismes de réglementation de l'Ontario prennent des mesures face à un marché du travail en pleine évolution.

Pour résoudre un problème de plus en plus urgent, il faut noter que de nouvelles garanties structurelles ont été mises en place et que de nouvelles options en matière de documentation sont maintenant offertes aux demandeurs d'asile qualifiés.

Dans une province qui tire sa fierté de sa diversité, ces efforts pour faciliter l'accès aux candidats formés à l'étranger ont un impact notable à la fois sur les personnes concernées et sur la province en général.

Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario

HIER : Les candidats formés à l'étranger devaient accomplir un programme « relais » de deux ans, qui correspondait à un poste d'équivalence où les candidats devaient achever la troisième et la quatrième années d'un programme dentaire canadien ou américain agréé.

AUJOURD'HUI : Un autre parcours a été mis en place. Le procédé d'équivalence du Bureau national d'examen dentaire du Canada permet aux diplômés de programmes non agréés de passer une série d'évaluations. Si les candidats réussissent aux tests d'équivalence, on les dispense du programme « relais » et ils peuvent progresser au sein du processus d'inscription.

Ordre des architectes de l'Ontario

HIER : Un cours d'admission obligatoire était offert chaque année par l'Ordre des architectes de l'Ontario (OAO) pendant sa conférence annuelle. L'OAO exigeait des candidats une expérience de travail de 5 600 heures afin d'être agréés.

AUJOURD'HUI : Le cours d'admission est offert en juin pendant la conférence de l'OAO et pendant quatre samedis consécutifs en octobre et novembre, élargissant ainsi l'accès aux candidats qui ne peuvent pas assister à la conférence en raison de priorités concurrentes. En 2011, l'OAO a réduit son exigence d'expérience de 5 600 à 3 720 heures (de trois à deux ans).



Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

HIER : Le processus d'évaluation des équivalences académique ne prenait en compte que les études d'un candidat formé à l'étranger et ne considérait pas les connaissances, compétences et aptitudes que le candidat avait potentiellement acquises pendant ses années d'exercice. Les candidats formés à l'étranger disposaient également de ressources limitées pour se renseigner sur le cadre législatif s'appliquant à la pratique de l'ergothérapie.

AUJOURD'HUI : Un système plus sophistiqué a été mis en place, dans lequel tous les candidats formés à l'étranger voulant travailler partout au Canada (sauf au Québec) passent par un processus commun d'évaluation. Les composantes d'apprentissage et d'évaluation de la jurisprudence ont également été introduites dans le cadre du nouveau processus.

Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario

HIER : La plupart des médecins immigrants formés à l'étranger devaient effectuer une résidence si l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) le jugeait nécessaire. Le nombre de places dans les programmes de résidence est limité. Par conséquent, les places sont très demandées et difficiles d'accès, notamment dans certaines spécialités. Les études du BCE ont montré que les candidats qui n'obtenaient pas de résidence étaient majoritairement des médecins immigrants, ce qui les empêchait de recevoir leur permis. Le BCE a longtemps préconisé la pratique supervisée et l'évaluation de l'aptitude à exercer la médecine afin de simplifier la demande de permis pour les médecins qualifiés qui ont été formés à l'étranger.

AUJOURD'HUI : Un programme d'évaluation de l'aptitude à exercer la médecine familiale a donc été élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le Touchstone Institute, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario et d'autres intervenants. Le lancement du programme est imminent.



FAITS SAILLANTS EN 2016-2017

Évaluations des pratiques d'inscription - Cycle 3

**En avril 2016,
le BCE a lancé
un nouveau cycle
d'évaluations
complètes
des pratiques
d'inscription des
organismes de
réglementation.**

Comme lors des évaluations précédentes, le BCE a pour but de formuler des recommandations relatives aux pratiques, le cas échéant, puis de contrôler la mise en œuvre de ces recommandations en se basant sur les plans de l'organisme de réglementation. Dans le cadre de ce procédé d'évaluation, le BCE continuera à cerner les pratiques exemplaires, c'est-à-dire les programmes, activités ou stratégies qui dépassent les normes minimums établies dans les guides d'évaluation, compte tenu des ressources de l'organisme de réglementation et du contexte spécifique à la profession ou au métier.

Pour ce cycle d'évaluations, le BCE a simplifié et accru la souplesse de son programme d'évaluation, suite aux retours des intervenants.



Voici les étapes du procédé d'évaluation :

1

Élaboration conjointe
d'un calendrier
d'évaluations



2

Le BCE lance
l'évaluation et
rédige un rapport
provisoire basé
sur les documents
demandés

3

L'organisme de
réglementation
examine le
rapport provisoire
et y répond



4

Le BCE rédige
un rapport
d'évaluation
révisé

5

Le BCE rencontre
l'organisme de
réglementation

6

Le BCE rédige un
rapport d'évaluation
final publié sur le
site Web du BCE



7

L'organisme de
réglementation
met en place un
plan d'action
(le cas échéant)

Une explication détaillée des étapes de la procédure d'évaluation et
les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Web du BCE.

Recommandations et préoccupations

Progrès positifs

Voici certaines des mesures efficaces que les organismes de réglementation de l'Ontario ont prises au cours de l'année écoulée pour améliorer l'accès équitable au système de délivrance de permis.

- Plusieurs organismes de réglementation, dont l'**Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario** et l'**Ordre des diététistes de l'Ontario**, ont mis en place des évaluations de compétences objectives structurées (ECOS) pour les candidats formés à l'étranger. Ces ECOS assurent une évaluation des compétences plus objective que les examens sur support papier et offrent aux candidats une méthode spontanée pour prouver leurs connaissances, compétences et discernement.

- L'**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario** a modifié le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner afin de recevoir les candidatures provenant d'enseignants formés à l'étranger mais qui ne sont plus agréés dans leur pays d'origine. Le règlement n'autorisait auparavant que les candidatures provenant d'enseignants agréés dans leur pays d'origine. À présent, il permet d'agréer des candidats « agréés, ou qui étaient agréés » dans un autre pays.

- L'**Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario**, un nouvel organisme de réglementation qui a commencé à inscrire des membres en avril 2013, est en train de développer ses compétences organisationnelles dans un environnement très dynamique. Dans le cadre de ses mesures de modernisation, l'organisme simplifie ses formulaires d'inscription pour permettre aux candidats de fournir des renseignements complets et précis. Le personnel de l'Ordre est donc en mesure de traiter les candidatures plus efficacement.

- L'**Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario** collabore avec d'autres organismes de réglementation du personnel infirmier de la province pour harmoniser les processus d'évaluation destinés au personnel infirmier formé à l'étranger.
- L'**Ordre des pharmaciens de l'Ontario** a révisé son programme de formation pratique pour les candidats formés à l'étranger souhaitant travailler dans des pharmacies hospitalières et de détail. Grâce à ce programme plus souple, les évaluateurs peuvent valider les compétences des candidats pendant les quatre premières semaines de formation pratique, les dispensant ainsi du programme de 12 semaines.



- Le **Barreau du Haut-Canada** a créé une nouvelle vidéo sur l'orientation pour les examens d'accès à la profession (destinée aux avocats et parajuristes) afin de familiariser les candidats avec les protocoles clés et les procédures relatives à l'examen d'agrément. Cette vidéo est accessible sur le site Web du Barreau du Haut-Canada aussi bien en français qu'en anglais, et une transcription est également disponible. Cette vidéo aide les candidats à se préparer pour l'examen d'agrément en répondant aux questions fréquemment posées et en fournissant des exemples visuels. Les candidats savent ainsi à quoi s'attendre le jour de leur examen.



- Les **comptables agréés de l'Ontario** ont fait face à une augmentation du nombre d'appels et de courriels relatifs à la formation et à l'expérience, provoquant un allongement des délais de réponse. Ils ont donc mis en place un certain nombre d'améliorations, dont la simplification de leur interface Web; l'élaboration d'une foire aux questions, de guides de référence pratique, de podcasts/vidéos et d'outils interactifs; l'affectation de personnel supplémentaire pour aider les étudiants; ainsi qu'une augmentation des communications directes avec les étudiants afin de répondre à leurs questions ou préoccupations de manière proactive.

- **L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario** a révisé et mis à jour la section inscription de son site Web pour proposer une interface plus conviviale aux membres du public. Le site Web est maintenant plus simple d'utilisation et son contenu a été mis à jour pour être plus compréhensible.
- **L'Ordre des architectes de l'Ontario** a organisé un forum des stagiaires afin de renforcer et d'améliorer le parcours vers la profession, depuis la formation jusqu'au permis.
- **L'Ordre des métiers de l'Ontario** (responsable de 23 métiers à accréditation obligatoire) a mis en place des exemptions de certains frais pour les candidats et les membres réservistes et vétérans des Forces armées canadiennes, afin d'aider les vétérans pendant leur transition de l'armée à la vie civile.



2016-2017 HIGHLIGHTS

Vigilance continue

Bien que des progrès soient observables, le BCE a noté des changements qui nécessitent sa vigilance. Par exemple :

- Concernant les candidats formés aux Canada ou aux États-Unis, l'**Ordre des psychologues de l'Ontario** a réintroduit une proposition de fermeture du cours d'associé en psychologie tout en maintenant le doctorat comme norme d'accès. Le BCE a jugé la proposition inéquitable car elle restreindra l'accès de candidats qualifiés à la profession de psychologue.
- L'**Ordre des ingénieurs de l'Ontario** (OIO) exige toujours un an d'expérience canadienne, c'est-à-dire autant que les années précédentes. Cela reste une préoccupation. L'OIO fait partie d'un comité de direction qui envisage d'autres options et qui décidera des prochaines étapes une fois que le projet sera achevé.
- L'**Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario** a modifié les étapes du processus de demande de permis en 2016, notamment l'examen des dossiers de candidature adressés auparavant au Touchstone Institute aux fins d'évaluations cliniques objectives structurées. Le BCE continuera de surveiller les effets de ce changement sur le personnel infirmier formé à l'étranger afin de veiller à ce que d'autres délais ne viennent pas s'ajouter.
- Les **comptables agréés de l'Ontario** ont procédé à plusieurs changements au sein de leurs pratiques d'inscription. La plupart de ces modifications viennent seulement d'être mises en œuvre. Le BCE n'a pas encore totalement évalué l'impact de tous ces changements mais s'engage à contrôler les comptables agréés de l'Ontario tout au long du déploiement de ces nouveaux programmes et voies d'accès.





Conseils aux organismes de réglementation et aux intervenants

L'une des fonctions du BCE consiste à conseiller les organismes de réglementation sur la façon d'intégrer les principes d'accès équitable à leurs pratiques de délivrance de permis. De temps à autre, les organismes de réglementation révisent leurs pratiques de délivrance de permis et sollicitent l'avis du BCE. L'année passée, le BCE a conseillé plusieurs organismes de réglementation.

- Le BCE a examiné et commenté les propositions de modifications réglementaires de **l'Ordre des opticiens**, de **l'Ordre des optométristes** et de **l'Ordre des sages-femmes**.

- Le BCE a formulé des retours et commentaires à propos de l'élaboration d'une politique d'aisance linguistique et de modalités d'évaluation des pratiques d'inscription à **l'Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario**.

- Le BCE a fait part au **Barreau du Haut-Canada** de ses commentaires sur l'évaluation du projet pilote Voies d'accès et le rapport sur les améliorations du processus d'accès à la profession d'avocat. Le BCE et d'autres intervenants ont exprimé leurs préoccupations face à cette décision car ces changements n'étaient pas justifiés par des preuves et des faits suffisamment convaincants. Le Barreau a réagi à ces préoccupations en retirant sa proposition, en continuant à réviser ses exigences en matière d'obtention de permis et en lançant des consultations plus vastes et exhaustives auprès des intervenants. Le BCE contrôlera ces changements et donnera son avis à des stades appropriés du processus de consultation.

- Le BCE a fait part de ses commentaires sur l'ébauche de modifications à la **Loi sur les comptables professionnels agréés de l'Ontario** qui donne effet à l'harmonisation de la profession de comptable en Ontario.
- Le BCE a conseillé **l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance** et **l'Ordre des psychologues de l'Ontario** sur les pratiques d'inscription équitables, la portée des rapports et les procédures.
- La BCE a conseillé **l'Ordre des métiers de l'Ontario** sur les services d'évaluation par des organismes tiers eu égard à l'arriéré d'évaluations d'équivalence.

ACTIVITÉS DE LIAISON/SENSIBILISATION



Le BCE a continué ses activités de liaison et de sensibilisation en participant à des événements en Ontario et au Canada, aussi bien pour partager des renseignements et des pratiques exemplaires que pour tirer des enseignements d'autres organismes et instances.

Le BCE a fait des présentations à l'occasion de diverses manifestations organisées tout au long de l'année. En plus des réunions habituelles avec les organismes de réglementation, voici quelques-unes des présentations et réunions clés qui ont eu lieu en 2016-2017 :

Creating Tomorrow's Immigration (créer l'immigration de demain) au Sommet canadien de l'immigration du Conference Board du Canada



Célébration des Excellence Awards (prix d'excellence) de l'Ordre des architectes de l'Ontario

Dîner du président et réunion générale annuelle de l'Association des techniciens et technologues en génie de l'Ontario



Réunions de l'Ontario Regulators for Access Consortium (ORAC)

Cérémonie de remise des diplômes 2016 et 15^e anniversaire du Care Centre for Internationally Educated Nurses



Réunion du groupe de travail d'accréditation de la Société canadienne de science de laboratoire médical



Entrevue à propos du *Alternative Evaluation Framework* de Colombie-Britannique

Conférence
annuelle 2016
du CLEAR sur
l'éducation



Réunion du groupe
de travail sur la
reconnaissance
des qualifications
professionnelles
acquises à l'étranger

Anniversaire
des 30 ans et
réunion générale
annuelle d'ACCES
Employment



Événement d'ACCES
Employment et
du service de
recrutement de
la ville de Toronto
pour les nouveaux
arrivants et les
professionnels
formés à l'étranger



Leader's Roundtable
on Immigration
(table ronde
des leaders sur
l'immigration)

Conférence
nationale de
la Fondation
canadienne des
relations raciales
(FCRR)



Conférence du
Réseau canadien
des organismes
de réglementation



Réunion générale
annuelle de l'Ontario
Council of Agencies
Serving Immigrants
(OCASI) (Conseil des
organismes au service
des immigrants
de l'Ontario)

Événement 360°
*View of Culture
and Communication
World Café* du
Touchstone Institute



Atelier du Centre
d'information
canadien sur
les diplômes
internationaux :
« Assessing
Qualifications
of Refugees »
(évaluation des
qualifications
des réfugiés)"

Examen de
l'ébauche du
*Alternative
Evaluation
Framework*
de Colombie-
Britannique et
commentaires
à son sujet



CONSEILS AU GOUVERNEMENT

Le Bureau du commissaire à l'équité rend régulièrement compte de ses activités au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) grâce à des réunions, des notes d'information et des rapports trimestriels.

Le BCE est responsable de l'exécution du mandat énoncé dans la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et dans la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. La commissaire conseille huit ministères responsables des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire, afin d'attirer leur attention sur les enjeux et les progrès constatés dans les organismes de réglementation qu'ils administrent.



PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année qui vient sera synonyme de transition et de progrès constant.

Le BCE continuera à faire appliquer la législation sur l'accès équitable de l'Ontario avec diligence afin que toutes les personnes qualifiées qui souhaitent exercer leur profession ou leur métier en Ontario soient agréées pour le faire grâce à des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables.

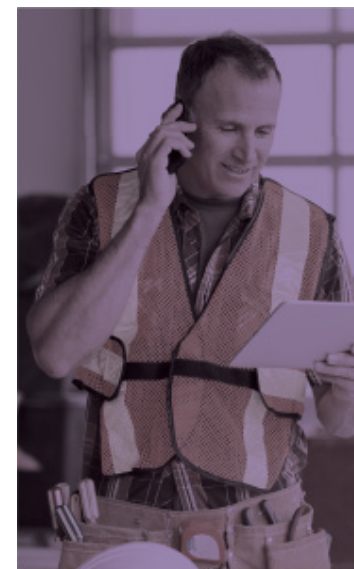


Pour cela, le BCE alignera mieux sa structure au sein du cadre de responsabilisation du gouvernement en devenant un « organisme public de type commission » en septembre 2017. Simultanément, la commissaire jettera les bases d'une approche plus moderne et plus ciblée pour le BCE, lui permettant ainsi d'accomplir son mandat de surveillance de la conformité.

Le BCE élaborera une approche fondée sur le risque pour mettre en œuvre sa législation sur l'accès équitable. L'objectif est de mettre à jour sa stratégie de conformité afin de focaliser son attention sur les domaines qui en ont le plus besoin et de mieux réagir en cas de non-conformité tout en garantissant les progrès et les améliorations.



Les organismes de réglementation et la commissaire pourront ainsi utiliser plus efficacement les ressources et assurer la mise en œuvre plus adaptée et ciblée des pratiques transparentes, objectives, impartiales et équitables par chaque profession réglementée et métier à accréditation obligatoire régis par la loi. Par ailleurs, la commissaire évaluera et encouragera l'adoption de méthodes innovantes permettant aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire en Ontario de reconnaître les qualifications des candidats obtenues à l'étranger.



ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET MINISTÈRES RESPONSABLES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

ORDRE DES VÉTÉRINAIRES DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

ORDRE DES ARCHITECTES DE L'ONTARIO / BARREAU DU HAUT-CANADA / INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ONTARIO / COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS DE L'ONTARIO / ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DE L'ONTARIO / ORDRE DES INGÉNIEURS DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE / ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

ORDRE DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES CHIROPATICIENS DE L'ONTARIO / ORDRE ROYAL DES CHIRURGIENS DENTISTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES DENTUROLOGISTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES HOMÉOPATHES DE L'ONTARIO / ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DE L'ONTARIO / ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO / ORDRE DES KINÉSIOLOGUES DE L'ONTARIO / ORDRE DES MASSOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE L'ONTARIO / ORDRE DES NATUROPATHES DE L'ONTARIO / ORDRE DES OPTICIENS DE L'ONTARIO / ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO / ORDRE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO / ORDRE DES PODOLOGUES DE L'ONTARIO / ORDRE DES PRATICIENS EN MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE ET DES ACUPUNCTEURS DE L'ONTARIO / ORDRE DES PSYCHOLOGUES DE L'ONTARIO / ORDRE DES PSYCHOTHÉRAPEUTES AUTORISÉS DE L'ONTARIO

ORDRE DES SAGES-FEMMES DE L'ONTARIO / ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO / ORDRE DES TECHNOLOGUES DENTAIRES DE L'ONTARIO / ORDRE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE DE L'ONTARIO / ORDRE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES ET DES FORÊTS

ORDRE DES ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES DE L'ONTARIO / ASSOCIATION DES FORESTIERS PROFESSIONNELS DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

ORDRE DES GÉOSCIENTIFIQUES PROFESSIONNELS DE L'ONTARIO

MINISTÈRE DU TRAVAIL

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO (23 MÉTIERS À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE)

CONSTRUCTION / CONDUCTEURS D'ENGINS DE LEVAGE — CONDUCTEURS DE GRUES À TOUR / CONDUCTEURS D'ENGINS DE LEVAGE — CONDUCTEURS DE GRUES MOBILES 1 / CONDUCTEURS D'ENGINS DE LEVAGE — CONDUCTEURS DE GRUES MOBILES 2 / ÉLECTRICIENS (BÂTIMENT ET ENTRETIEN) / ÉLECTRICIENS (SECTEURS DOMESTIQUE ET RURAL) / INSTALLATEUR OU INSTALLATRICE DE SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES / MÉCANICIENS EN SYSTÈMES DE CLIMATISATION RÉSIDENTIELS / MÉCANICIENS EN SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION / MONTEURS DE TUYAUX DE VAPEUR / PLOMBIERS / POSEURS DE TÔLES POUR SYSTÈMES RÉSIDENTIELS (PETITS IMMEUBLES) / TÔLIERS

VÉHICULES MOTEURS

RÉPARATEURS DE CARROSSERIES AUTOMOBILES / RÉPARATEURS DE CARROSSERIES ET DE DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE COLLISION / TECHNICIENS D'ACCESSOIRES ÉLECTRONIQUES D'AUTOMOBILE / TECHNICIENS D'ENTRETIEN AUTOMOBILE / TECHNICIENS D'ENTRETIEN DE CAMIONS ET D'AUTOCARS / TECHNICIENS

D'ENTRETIEN DE REMORQUES DE CAMIONS / TECHNICIENS DE BOÎTES DE VITESSES /

TECHNICIENS DE MOTOCYCLETTES / TECHNICIENS DE SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET D'ALIMENTATION EN CARBURANT / TECHNICIENS SPÉCIALISTES DES FREINS ET DU RÉGLAGE DE LA GÉOMÉTRIE DES ROUES

SERVICES / COIFFEURS

SANS MINISTÈRE DE TUTELLE

ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGUES EN GÉNIE DE L'ONTARIO / ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES



ÉTATS FINANCIERS

État des recettes et des dépenses Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 372 500 \$	1 714 748 \$
Revenu en intérêts	3 637	4 641
	1 376 137	1 719 389
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	854 178	1 195 399
Services	273 698	302 587
Administration	131 688	147 234
Transport et communications	17 532	26 674
	1 277 096	1 671 894
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	99 041	47 495
Amortissement des actifs immobilisés	16 621	30 949
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	82 420 \$	16 546 \$





Notes afférentes aux états financiers

Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'année durant laquelle ils ont été reçus.

b) Contributions reçues sous forme de services

Pendant l'exercice, le BCE a bénéficié d'une aide importante fournie sous forme de services de la part du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. La valeur historique de ces contributions reçues sous forme de services est de 110 000 dollars. Dans la mesure où ces coûts ne sont pas assumés par le BCE, ils ne figurent pas dans les présents états financiers.

c) Incertitude d'évaluation

La présentation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers vérifiés sont disponibles dans leur intégralité sur le site web du BCE ou en communiquant avec le BCE.



595, rue Bay, bureau 1201, Toronto (Ontario), M7A 2B4, Canada
téléphone : 416.325.9380 / numéro sans frais : 1.877.727.5365
numéro ats : 416.326.6080
ofc@ontario.ca / www.fairnesscommissioner.ca

Le Bureau du commissaire à l'équité est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, créé aux termes de la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire. Son mandat est de garantir l'adoption de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables par un certain nombre de professions réglementées et de métiers à accréditation obligatoire.

This document is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017
[ISBN 978-1-4868-0272-2](#) (Imprimé)
[ISBN 978-1-4868-0273-9](#) (En ligne)